

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRUCTI TRESORERIE

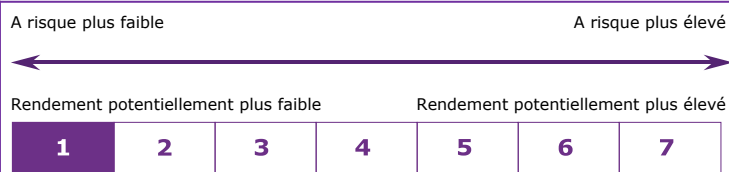
Code ISIN : FR0010834143 Part T

Société de gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM ou FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCP est un fonds nourricier de l'OPCVM NATIXIS TRESORERIE. L'objectif de gestion de ce FCP est identique à celui de l'OPCVM maître diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de l'OPCVM maître est de chercher à réaliser, sur une durée de placement recommandée de 3 mois, une performance nette supérieure à celle de l'EONIA Capitalisé pour les parts I(C), I(D) et R. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. En cas de très faible niveau des taux d'intérêts du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM maître ne suffirait pas à couvrir ses frais de gestion. NATIXIS TRESORERIE verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La performance du FCP FRUCTI TRESORERIE sera celle de son maître diminué de ses propres frais de gestion. Ainsi la performance du FCP FRUCTI TRESORERIE sera inférieure à celle de son maître. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, FRUCTI TRESORERIE verrait également sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
- La politique d'investissement du maître repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant. Les principaux critères de cette sélection sont, d'une part, des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et d'autre part, des critères d'ordre qualitatif tels que la notation des titres.
Cet OPCVM a pour classification AMF : Monétaires.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître se compose principalement de titres du marché monétaire et d'instruments de taux émis par des émetteurs du secteur privé ou public, ou d'émetteurs assimilés. Il n'y a pas de répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. Le gérant sélectionne uniquement des titres de haute qualité de crédit. La Société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le fonds sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie. Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable (EONIA) ou révisable (EURIBOR), directement en raison de leurs conditions d'émission, ou indirectement après adossement à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt ("swap(s) de taux").
- L'OPCVM peut utiliser les instruments dérivés dans un but de couverture ou d'exposition aux risques de taux et de couverture du risque de change, portant à 200% l'exposition globale de l'OPCVM.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h00 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque de niveau 1 reflète l'exposition de l'OPCVM aux instruments monétaires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,49%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

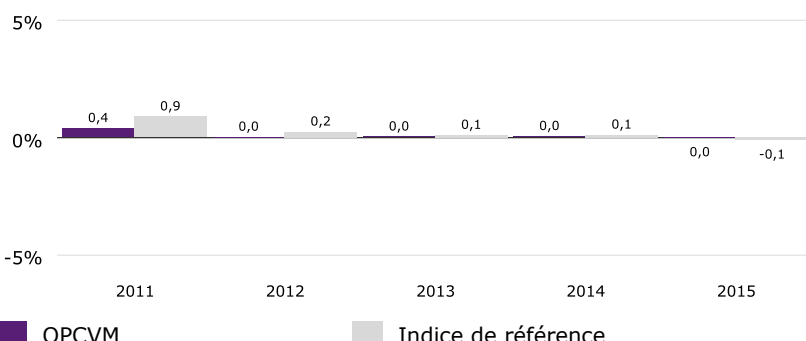
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.nam.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES

A*



A*: A partir du 10/07/2015 : changement du fonds maître de Fructi Trésorerie

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2003.**
- **Année de création de la part Part T : 2010.**
- **Devise : Euro.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : NATIXIS ASSET MANAGEMENT - 21 quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : nam-service-clients@am.natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.nam.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.